

STRATOM

Diagnostic territorial Polynésie française

Juin 2018



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux « Strater » est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de sites, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par une présentation des grands chiffres, des tendances, et de la structuration des acteurs.

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux peuvent appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ils font, préalablement à leur publication, l'objet d'échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés.

► Les territoires considérés

Cinq territoires ont été analysés :

Océan Indien (La Réunion, Mayotte)	Antilles (Guadeloupe, Martinique)	Guyane
Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	

Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.

► Les données

Ce document est publié en l'état des informations et des analyses disponibles au 1^{er} janvier 2018.

Les éléments fournis ont pour objet de permettre aux acteurs de les analyser au vu de leur contexte propre. Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et en tenir compte dans leur interprétation. Des précisions sur les données sont disponibles dans le lexique en fin de document. L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles.

Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'INSEE, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF).

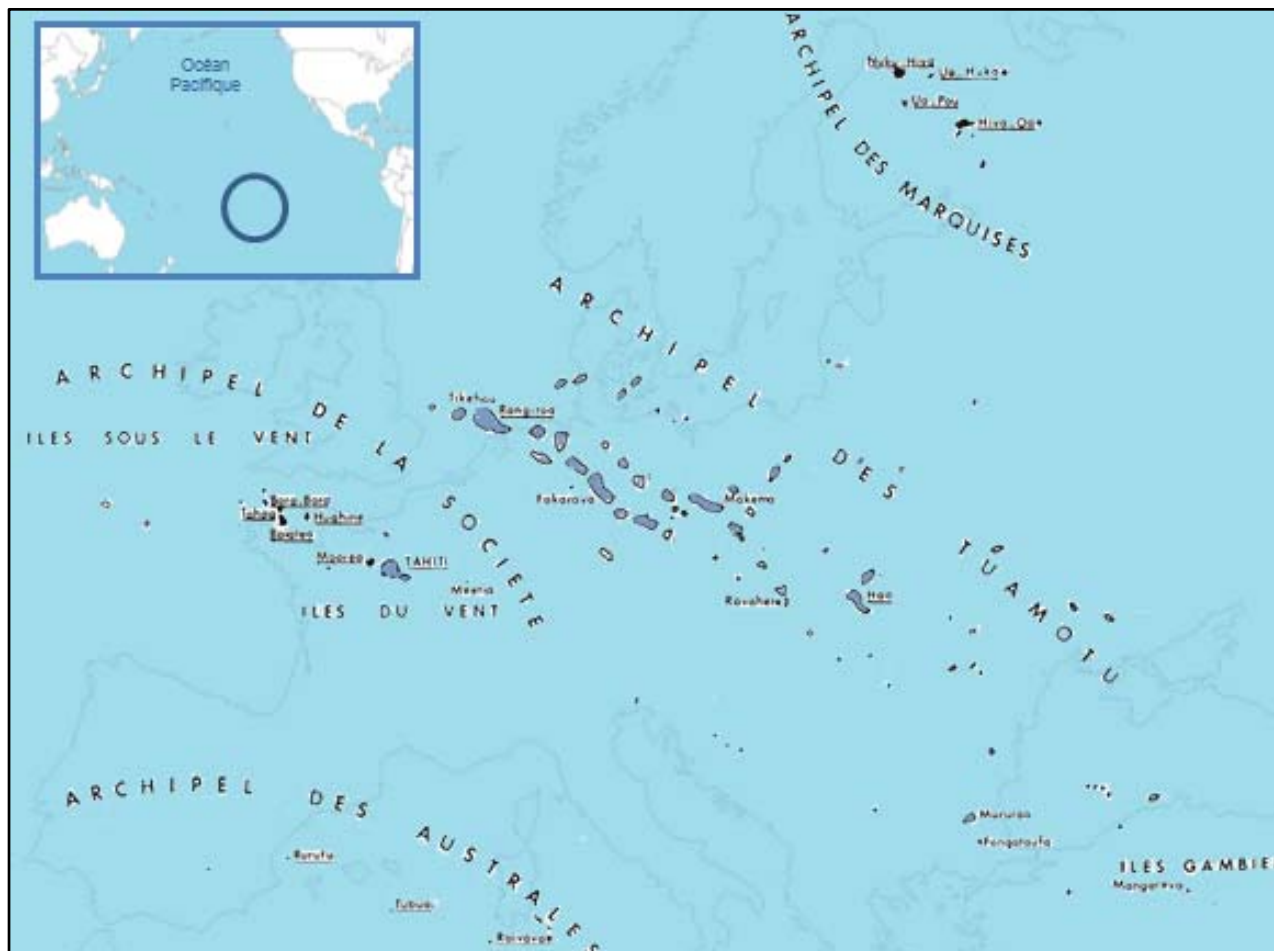
SOMMAIRE

A. VISION SYNTHÉTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	5
1. Les données géographiques et socio-économiques	5
2. Les enjeux spécifiques du site	8
B. ÉTAT DES LIEUX	9
1. Les institutions, les ressources humaines, la documentation	9
2. Le potentiel de formation	15
3. Le potentiel de recherche et d'innovation	24
C. ANNEXES	29
Lexique	29
Sigles et abréviations	34

A. VISION SYNTHÉTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1. LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Carte 1 - La position géographique de la Polynésie française



► Les grands chiffres

Tableau 1 – Polynésie française : les grands chiffres (sources : Insee, ISPF)

	Territoire en km ²	Superficie ZEE en km ²	Population ¹	Densité	Taux de chômage	PIB (en M€)	PIB/hab ¹ (en K€)
Polynésie française	3 521	4 804 000	272 800	77	21,8% ¹	4 626 ²	16,9 ²

ZEE : zone économique exclusive

¹ 2012 ² 2015

► La situation économique et sociale de la Polynésie française

En 2013, les principales activités économiques sont les services marchands, dont le commerce et le tourisme, (48% de la valeur ajoutée), les services non marchands (37%), l'industrie (8%), la construction (6%) et le secteur agricole, pêche et perliculture (3%). L'activité économique est concentrée dans les Iles du Vent (Tahiti et Moorea).

La balance commerciale de la Polynésie française est structurellement déficitaire. Les exportations ne couvrent, en 2016, que 7% de ses importations. Les principaux fournisseurs sont la France métropolitaine (28%), l'UE (16%), la Chine et les États-Unis (11% chacun) et la Nouvelle-Zélande (8%).

En 2016, les principaux produits exportés sont les perles (58% des exportations), les produits agricoles : noni, huile de coprah, monoï, vanille (19%), la pêche (12%). Les principaux clients de la Polynésie française sont Hong-Kong (32%), le Japon (26%), les États-Unis (16%) et la France métropolitaine (15%).

Le tourisme (192 500 touristes en 2016) constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Polynésie française. Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale : il représente 17% de l'emploi salarié.

Le tissu économique est composé essentiellement d'entreprises individuelles ou de PME. En 2016, 97% des entreprises polynésiennes emploient moins de 9 salariés. Le marché du travail polynésien est étroit et les offres et demandes d'emploi qualifiées y sont encore rares. D'après le bilan emploi de l'ISPF de 2016, le nombre de demandeurs diplômés du supérieur augmente dans les mêmes proportions que le nombre d'offres correspondantes en 2015.

Entre les deux derniers recensements (2007 et 2012), l'INSEE et l'ISPF ont constaté le doublement du taux de chômage du territoire, passant de 11,7 % à 21,8%. La moitié des chômeurs a moins de 25 ans. L'institut souligne l'effet discriminant du niveau de diplôme puisque seuls 3,3% des diplômés d'un second cycle universitaire sont au chômage contre 27,4% des titulaires d'un brevet des collèges.

Parmi les 89 000 personnes ayant un emploi en Polynésie française en 2012, 77% travaillent dans le secteur tertiaire, dont 40 % dans le secteur public. 42 % des cadres ou assimilés qui travaillent en Polynésie française sont nés sur place. L'océanisation des cadres s'est lentement opérée depuis 1983, parallèlement à l'accès des Polynésiens aux études supérieures. Les natifs de Polynésie française représentaient alors 28 % des cadres contre 40% en 2007.

► La population

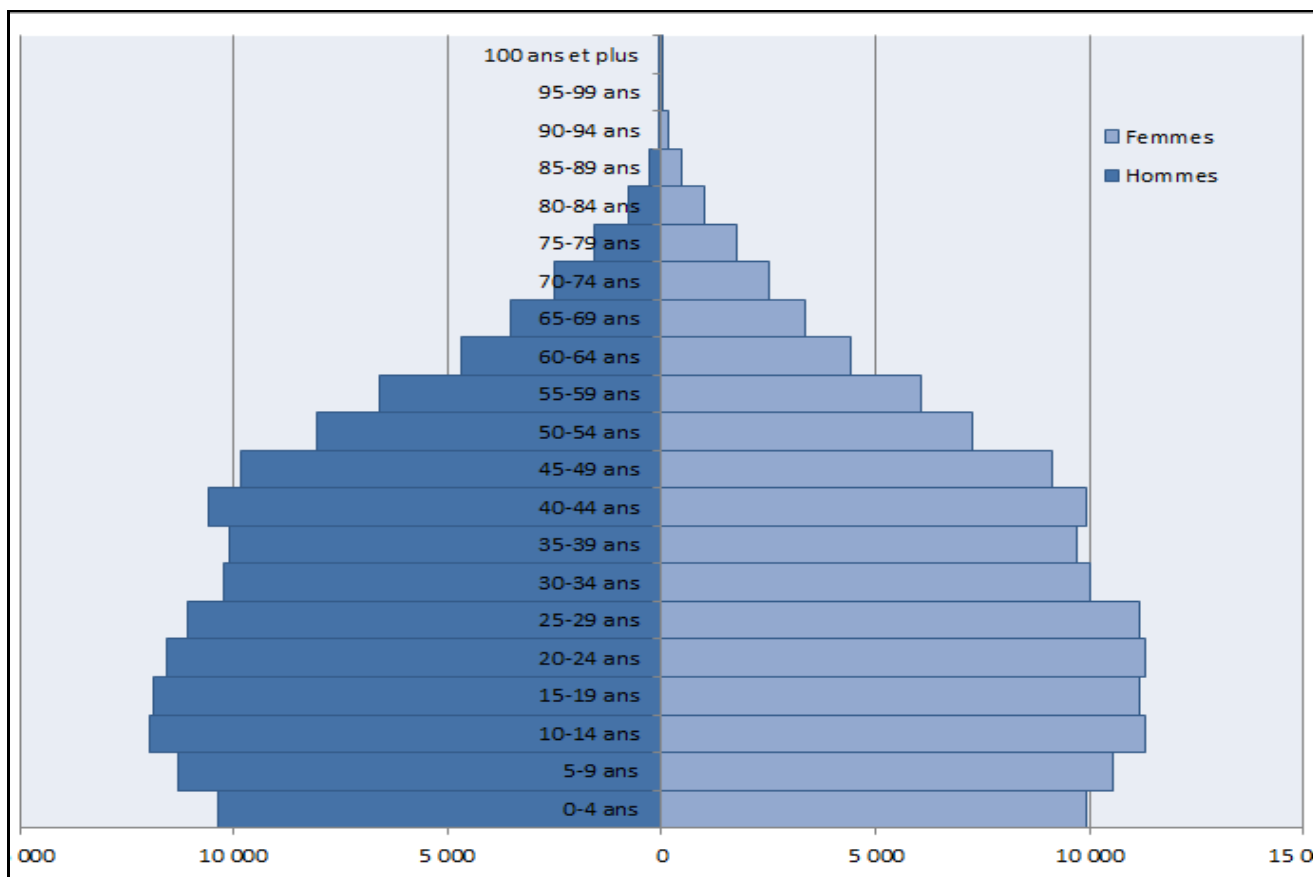
• La répartition par tranche d'âge

Tableau 2 – Polynésie française : la répartition des populations par tranche d'âge en 2012 (source Insee)

Tranches d'âge	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 et +
Polynésie française	33,0%	31,7%	25,2%	10,1%

- **Pyramide des âges**

Graphique 1 – Polynésie française : la pyramide des âges en 2012 (source ISPF – traitement MESRI)



Entre 1999 et 2012 la population polynésienne s’est accrue de près de 18% avec un ralentissement de cette croissance depuis 2007 (+3,3% entre 2007 et 2012). C’est une population qui reste jeune : 33% de la population a moins de 20 ans et 65% a moins de 40 ans. Cependant le dernier recensement note un vieillissement de la population. Les tranches d’âge qui ont le plus progressé sont celles allant de 50 à 59 ans alors que le nombre de personnes de moins de 20 ans a reculé de 5,6 % entre 2007 et 2012 ; celui des plus de 60 ans a augmenté de près de 20%. Cette catégorie représente désormais plus de 10% de la population totale (8,7 % en 2007).

3 polynésiens sur 4 vivent dans les Iles du Vent et 2 sur 3 sur l’île de Tahiti.

- **L’accès à l’enseignement**

Le niveau de formation générale des Polynésiens augmente entre 2007 et 2012. En 2012, la part des diplômés de niveau supérieur représente 12% de l’ensemble de la population de 15 ans ou plus sortie du système scolaire, contre 10,5% en 2007. Le niveau du diplôme s’améliore : avec une forte progression des bacheliers technologiques et professionnels, la part de bacheliers dans la population est passée à 27% en 2012 contre 23% en 2007. La part de la population non diplômée est en 2012 de 31%.

70% des personnes âgées de plus de 15 ans pratiquent le français dans l’environnement familial. Ce taux atteint 77% dans les Iles du Vent (Tahiti et Moorea). 29% de la population parle une langue polynésienne. 75% déclarent savoir écrire une langue polynésienne et 95% la langue française. Selon les chiffres du Ministère de la Défense, en 2013, les tests effectués lors des Journées Défense Citoyenne ont montré que 38% connaissait des difficultés à l’écrit.

2. LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DU SITE

► Des enjeux géostratégiques

La Polynésie française occupe dans le Pacifique Sud une vaste zone maritime d'une superficie comparable à celle de l'Europe occidentale. Les 118 îles sont réparties au sein de cinq archipels.

Les relations internationales dans cette grande zone géographique reposent sur trois instances : le Forum des Îles Pacifique, assisté de deux structures de concertation, la Communauté du Pacifique Sud (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

La CPS a été créée à la fin de la Seconde Guerre mondiale par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni par la signature de la Convention de Canberra (les deux derniers pays ont quitté l'organisme). La Commission siège à Nouméa depuis 1949. Les vingt-six États et Territoires insulaires océaniques membres de la Commission se voient reconnaître le statut de membre votant. La CPS applique une approche pluridisciplinaire pour traiter les enjeux particulièrement complexes du développement régional : changement climatique, catastrophes, maladies non transmissibles, égalité entre les sexes, emploi des jeunes, sécurité alimentaire et hydrique, et biosécurité au service du commerce.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie constituent les têtes de pont de l'Europe dans le Pacifique. Ainsi, le fonds Pacifique du Secrétariat permanent pour le Pacifique (SPP) constitue un outil de développement des collaborations entre les organismes de recherche de différents pays. Il soutient des actions de coopération économique, sociale et culturelle.

Pour l'Union européenne, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie font partie des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) éligibles au Fonds européen de développement (FED). Les équipes locales de recherche sont éligibles aux projets du Programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT) et du Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP). Le dimensionnement de la recherche ne leur permet pas d'accéder au statut de pôle ou de plateforme d'excellence européenne.

► Des cadres institutionnels spécifiques

La Polynésie française se caractérise par le partage des compétences entre les institutions locales et l'État.

Le gouvernement local désigne un ministre en charge de l'éducation et les services de l'État sont assurés par un Haut-Commissariat et un Vice-rectorat.

C'est la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui porte « statut d'autonomie de la Polynésie ». Elle confère à ce territoire le statut de « pays d'Outre-mer (qui) se gouverne librement et démocratiquement ».

L'article 14-13 de la loi statutaire prévoit que l'enseignement universitaire et la recherche relèvent de la compétence de l'État. À noter que la loi organique donne compétence à la Polynésie française pour l'enseignement supérieur non universitaire (CPGE, BTS...).

Ces compétences s'exercent sous réserve des pouvoirs conférés aux institutions de la Polynésie française qui, notamment, organise ses propres filières de formation et ses propres services de recherche (article 26). La participation de la Polynésie française aux compétences de l'État est prévue par une association de son gouvernement à l'élaboration des contrats d'établissement entre l'État et les établissements universitaires du territoire, ainsi qu'une consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis sur ce territoire (article 37). Il importe de veiller à une bonne prise en compte des priorités de développement économique du territoire dans la définition des objectifs des établissements concernés.

L'université de la Polynésie française a bien intégré cette prise en compte de la demande sociétale par la consultation des services territoriaux compétents et par la mise en œuvre de nombreux cadres collaboratifs (formation, vie étudiante, recherche, appui technique). Les organismes de recherche effectuent des enquêtes auprès des professionnels et le gouvernement de la Polynésie française a mis en place des accords-cadres avec chacun des organismes de recherche présents sur le territoire.

Une convention entre l'État et la Polynésie française détaille, notamment, le partage des compétences en matière d'éducation supérieure non universitaire.

Le transfert de compétences s'accompagne, pour la Polynésie française, d'un transfert de moyens financiers qui donne lieu à des négociations entre les institutions locales et l'État. Le contrat de projet 2015-2020 prévoit une enveloppe de 15 M€ pour la recherche et l'innovation (soit environ 5% du contrat).

B. ÉTAT DES LIEUX

1. LES INSTITUTIONS, LES RESSOURCES HUMAINES, LA DOCUMENTATION

Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sont présents sur les îles de Tahiti, Moorea et Raiatea ; le principal site est le siège de l'université à Punaauia.

L'offre de formation de l'enseignement supérieur reste limitée et fortement portée par l'université.

L'ouverture de deux DUT s'est faite en collaboration avec l'Université de Bordeaux à la rentrée 2016 et l'ouverture d'un Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Écoles – CUPGE a eu lieu en 2017

La recherche scientifique s'appuie sur les équipes de recherche de l'université ainsi que sur des organismes de recherche nationaux et territoriaux soutenus par les collectivités.

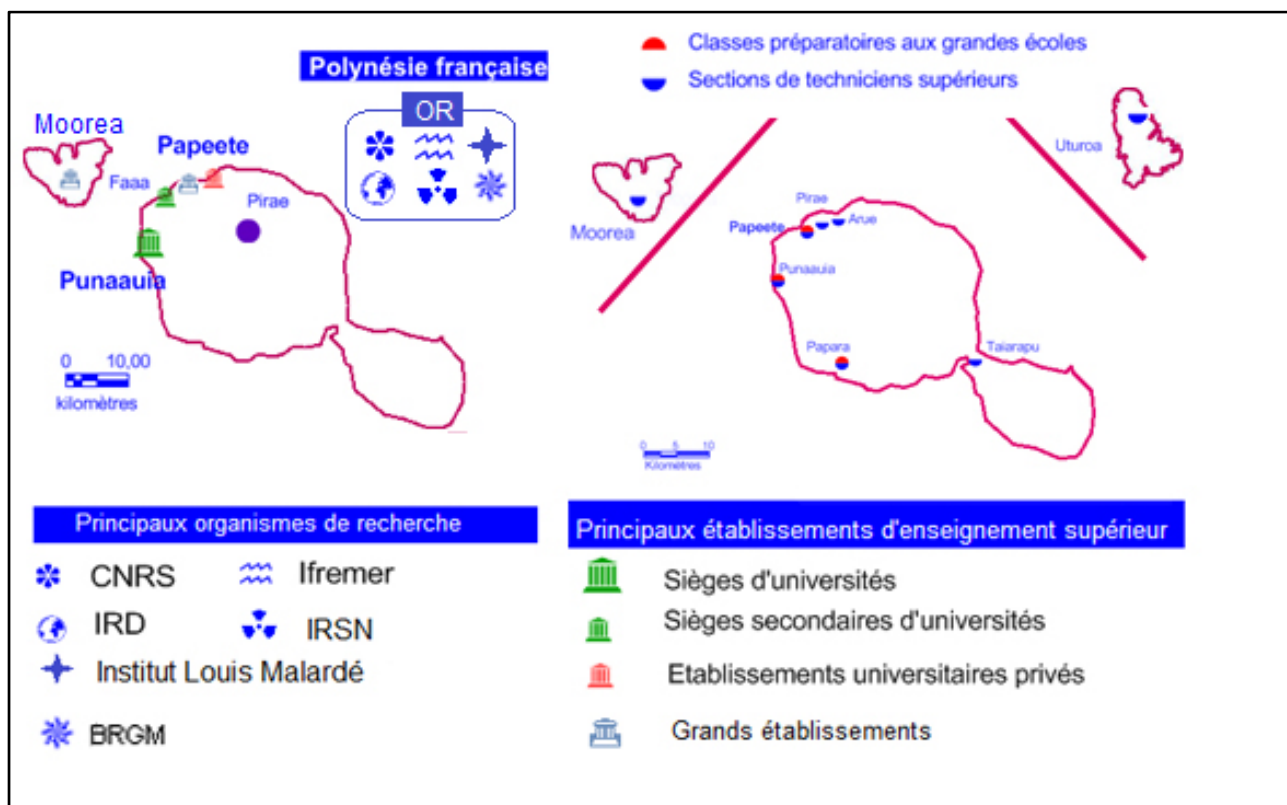
La part des enseignants du secondaire dans la population des personnels enseignants de l'université (24%) est, en 2015-2016, plus importante qu'au niveau national (13%).

Les bibliothèques affichent un bon taux de fréquentation : 117 visites par an, par étudiant.

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

► Les principales implantations géographiques

Carte 2 – Polynésie française : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)



► Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

• **Université de Polynésie française - UPF**

- 3 départements de formation

Droit-économie-gestion

Lettres-langues-sciences humaines

Sciences-Technologies-Santé

La création de deux DUT à la rentrée 2016 : GACO (Gestion administrative et commerciale des organisations) et TC (Techniques de commercialisation) est issue d'une coopération de l'université avec l'IUT de l'Université de Bordeaux.

- Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Écoles : création d'un CUPGE Maths-Physique en 2017
- 1 École supérieure du Professorat et de l'Éducation - ESPé
- Service de formation continue
- Institut Confucius

- 4 équipes d'accueil (GDI, EASTCO, GEPASUD et GAATI)
- 1 unité mixte de recherche (EIO)
- 2 structures fédératives (OGT et CIRAP)
- 1 Maison des sciences de l'Homme du Pacifique (USR-2003, créé le 1^{er} janvier 2017)

• **Grands établissements**

○ **Conservatoire national des Arts et métiers - CNAM**

Le centre du CNAM en Polynésie française a été ouvert en 1979. Les enseignements se font en présentiel et pour certains peuvent être maintenant suivis en formation ouverte à distance sur l'ensemble du territoire polynésien. En 2017, le CNAM commence à déployer ses comptoirs qui sont à la fois des points d'accueil, de pré-inscription et centres d'examen délocalisés, dans les archipels polynésiens.

○ **École pratique des hautes études - EPHE**

L'Institut des récifs coralliens du Pacifique - IRCP est un des instituts de ce grand établissement. Il est basé depuis 2009 au Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement (USR-CRIOBE) de Moorea.

• **Les organismes de recherche**

- Établissement public à caractère scientifique et technologique - EPST :

CNRS : Centre national de recherche scientifique

IRD : Institut de recherche pour le développement

- Établissement public à caractère industriel et commercial - EPIC :

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

- Autres :

ILM : Institut Louis Malardé

• **Les écoles de commerce**

École de commerce de Tahiti (établissement consulaire)

• **Les autres écoles et Instituts**

L'**Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie - ISEPP** est rattaché à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC) de Polynésie. Il est associé à l'Université catholique de l'Ouest (situé à Angers) et propose des formations, principalement, dans le domaine des sciences humaines et sociales : formation des enseignants, information et communication, sociologie, sciences de l'éducation

• **Les établissements de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI)**

Musée de Tahiti et de ses îles (établissement public territorial)

LES PERSONNELS

► Les personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Tableau 3 – Polynésie française : les effectifs de personnels en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants	BIATSS	Total	% enseignants	% BIATSS
Polynésie française	127	127	254	50,0%	50,0%
Outre-Mer	1 288	1 373	2 661	48,4%	51,6%
France	103 756	93 268	197 024	52,7%	47,3%

Graphique 2 – Polynésie française : la répartition des effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires permanents par grande discipline en 2015-2016 (source DGRH-A1-1)

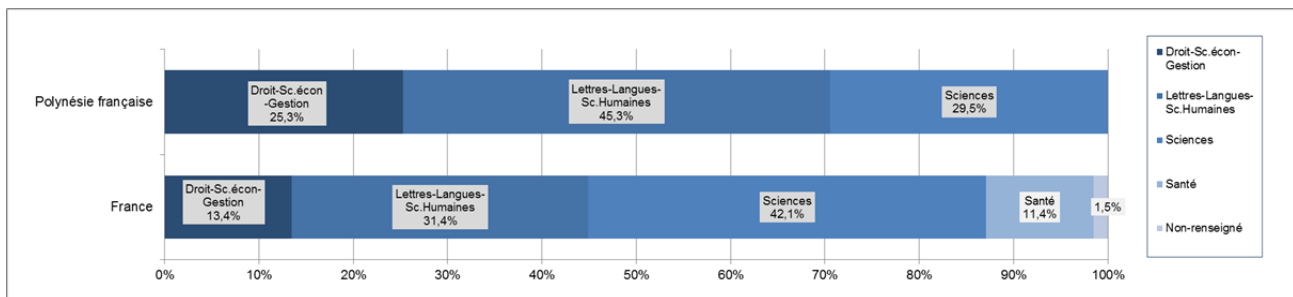
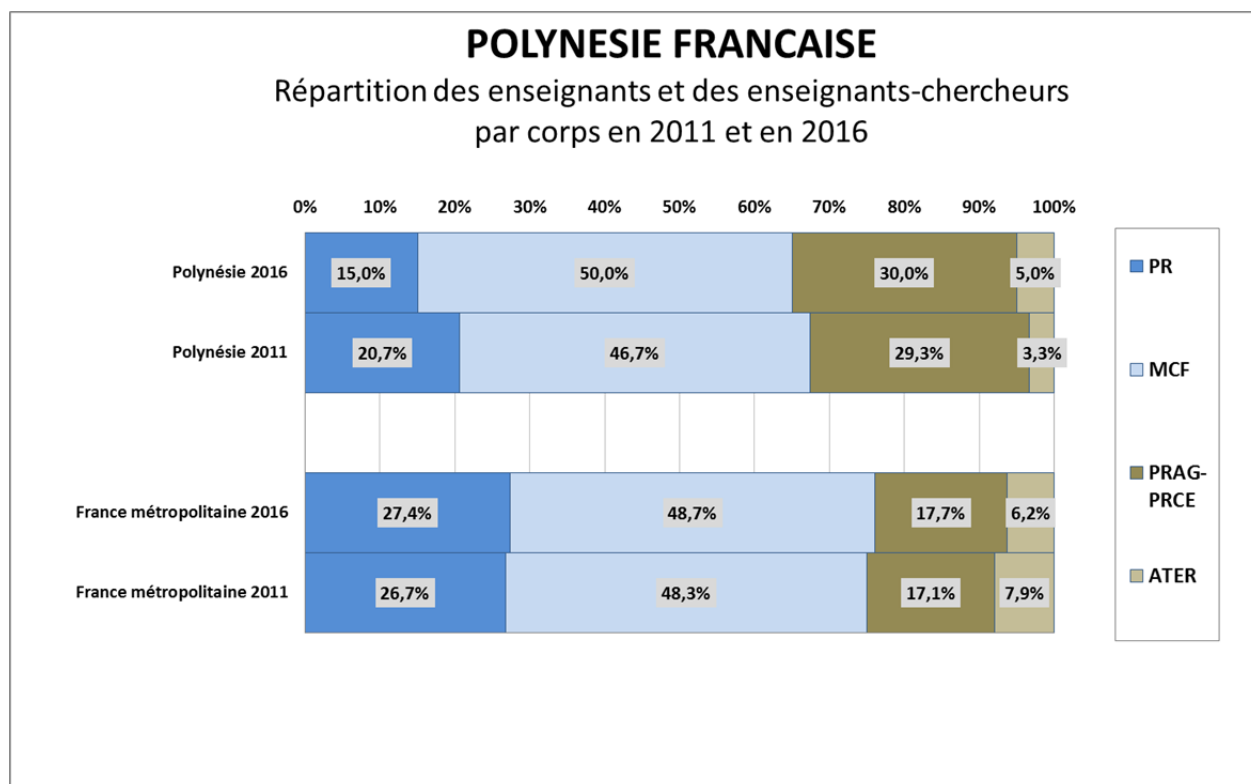


Tableau 4 – Polynésie française : les effectifs d'enseignants-chercheurs par corps en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

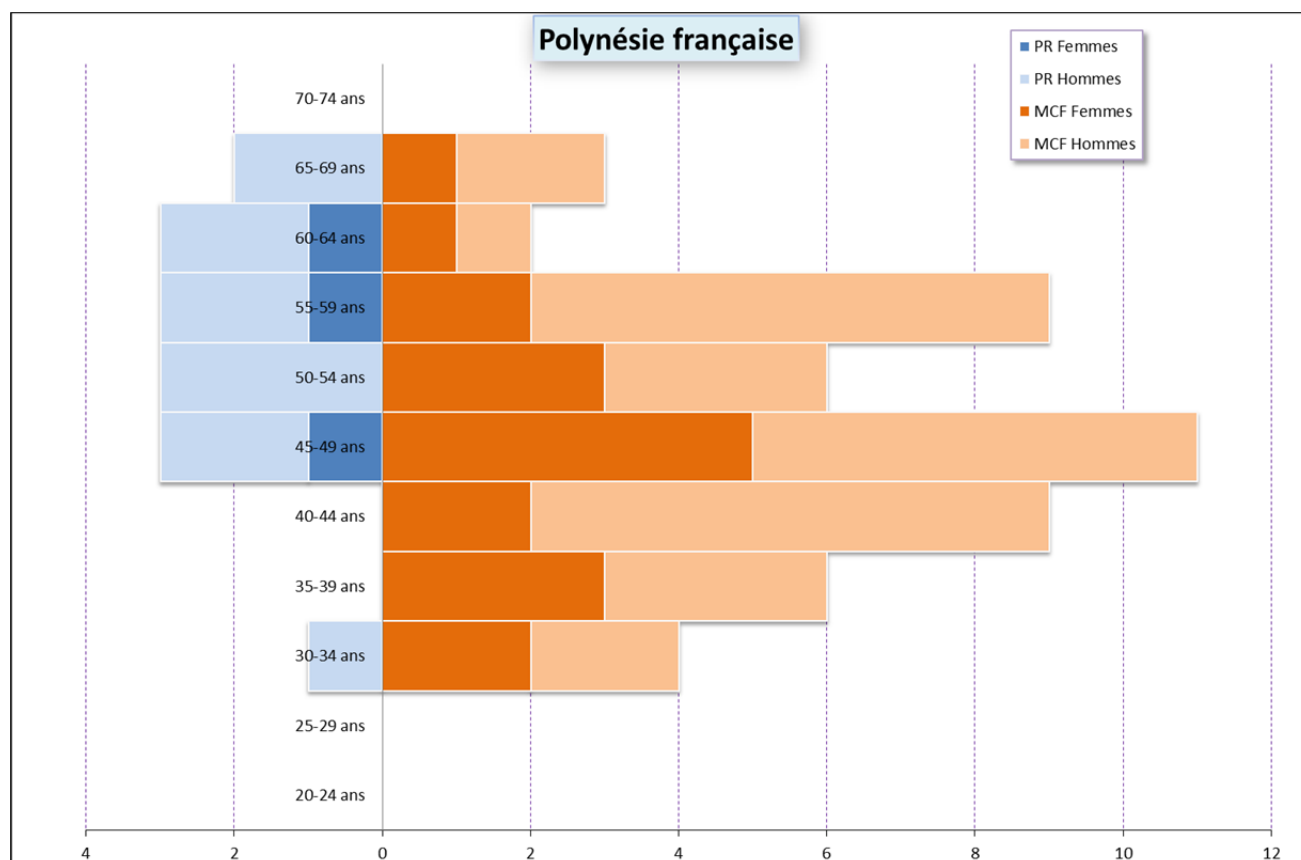
Effectifs	PR	MCF	2 nd degré	Doctorants contractuels	ATER	Autres	Total
Polynésie	15	50	30	12	5	8	120
Outre-Mer	212	589	271	55	56	85	1 268
France	20 252	36 184	13 202	14 971	4 616	7 354	96 579

6,2% des enseignants-chercheurs sont de nationalité étrangère (OM : 4,6% ; France : 9,1%). 24% de l'ensemble des enseignants, titulaires et non-permanents, sont des personnels du 2nd degré (OM : 21%, France : 13%)

Graphique 3 – Polynésie française : l'évolution de 2011 à 2016 des effectifs enseignants-chercheurs par corps (source DGRH A1-1)



Graphique 4 – Polynésie française : la population des enseignants-chercheurs : la pyramide des âges et la parité en 2015-2016



L'âge moyen des enseignants-chercheurs (48 ans et 10 mois) est équivalent au niveau national (48 ans et 9 mois). Le taux de féminisation est beaucoup plus élevé qu'au niveau national (45,3%, France : 38,6%) notamment grâce à la forte présence des enseignantes du 2nd degré.

► Le recrutement des enseignants

Tableau 5 – Polynésie française : l'endorecrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2011 et 2016 (source DGRH A1-1)

Établissements	Maîtres de conférences		Professeurs des universités	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement
Polynésie française	20	5,0%	2	0,0%
Outre-Mer	187	22,5%	69	58,0%
France	9 152	21,0%	4 674	44,2%

► Les personnels BIATSS

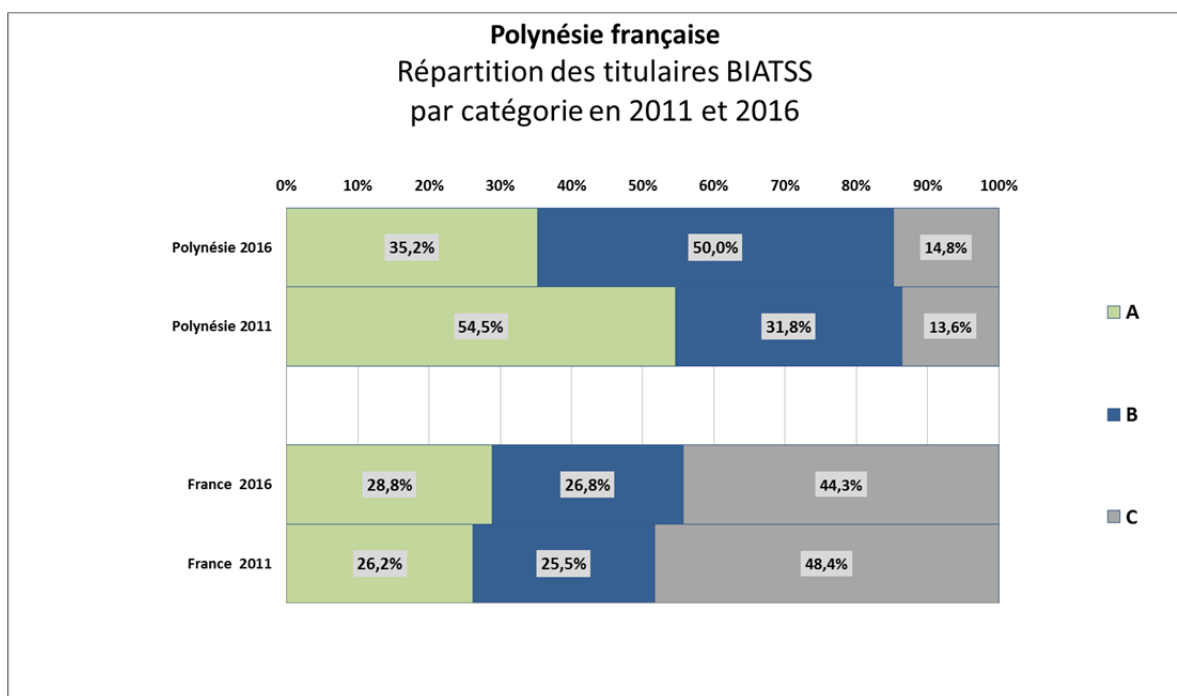
Tableau 6 – Polynésie française : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Administrative	Sociale et santé	Ouvrière	ITRF	Bibliothèque	Total
Polynésie française	39	-	-	80	8	127
Outre-mer	223	9	2	1 028	111	1 373
France	14 291	960	161	72 541	5 315	93 268

Tableau 7 – Polynésie française : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs BIATSS	2011				2016			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Polynésie française	12	7	3	22	19	27	8	54
Outre-mer	199	201	357	757	264	268	390	922
France	14 185	13 817	26 223	54 225	16 176	15 065	24 890	56 131

Graphique 5 – Polynésie française : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)



L'OFFRE DOCUMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tableau 8 – Polynésie française : l'offre documentaire globale en 2014 (source Enquête statistique des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre globale	Polynésie française	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Nombre de places de travail	343	4 268	14 007	168
Nombre d'entrées	396 871	2 090 826	7 150 774	75 895
Disponibilité des places de travail	264h30	222h	672h	109h
Nombre de prêts	261 774	3 024 023	10 094 515	15 111
Offre de documents (en mètres linéaires)	2 664	45 028	130 384	1 827

Le nombre de places offertes peut paraître comme satisfaisant, avec un total de 343 places pour 3 378 étudiants en licence et master, soit une disponibilité de 264h30 par étudiant et par an. Toutefois, les locaux actuels ayant été conçus pour 1 500 étudiants, les bibliothèques ne peuvent offrir aucun des nouveaux services (e-learning, travail collaboratif, ...). Les bibliothèques affichent un excellent taux de fréquentation, puisqu'on obtient un ratio de plus de 117 visites en bibliothèque par étudiant et par an.

2. LE POTENTIEL DE FORMATION

En 2015, 34% des bacheliers polynésiens ont obtenu un bac général (France : 51%). Le taux de réussite au baccalauréat est inférieur à la moyenne ultra-marine (81,3%, OM : 82,8%, France : 87,8%).

Près de la moitié des bacheliers polynésiens (49%) s'inscrivant à l'université, en 2014-2015, est issue des filières technologiques et professionnelles (France : 22%).

L'université accueille, en 2014-2015, 73% de la population étudiante, soit près de 3 500 étudiants.

Une forte progression (+9,6%) de la population étudiante entre 2010 et 2014, notamment en STS (+12%) et à l'université (+11%).

En 2014-2015, 82% des étudiants universitaires suivent une formation de niveau L (France : 60%).

La moitié des étudiants accueillis à l'université, en 2014-2015, sont inscrits en Droit et Sciences économiques (France : 32%).

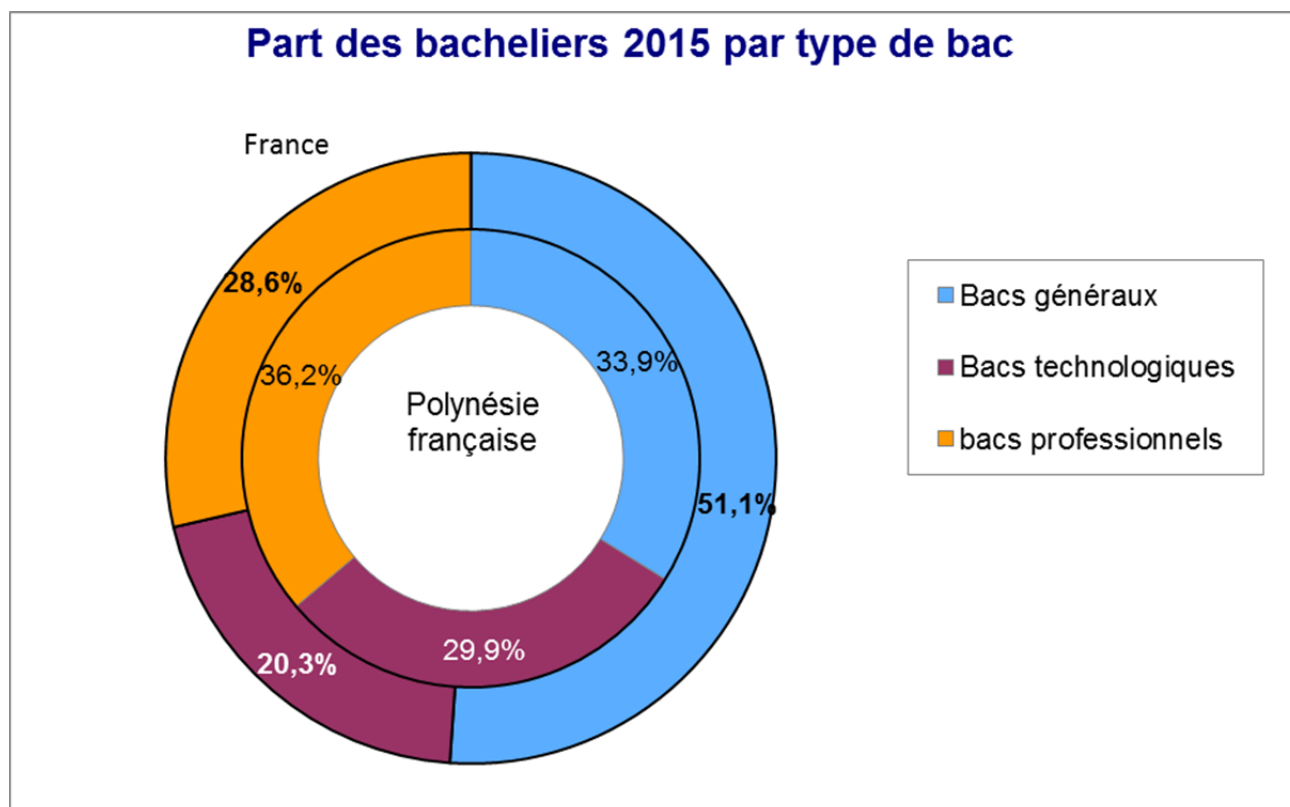
En 2014, l'école doctorale pluridisciplinaire commune aux deux universités du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) a délivré 24 doctorats, dont 10 à l'Université de la Polynésie française.

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

Tableau 9 – Polynésie française : le nombre de candidats présents et admis et taux de réussite par type de bac, session 2015 (sources Sies, Ministère de l'Éducation de Polynésie Française)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Polynésie française	893	85,3%	789	83,1%	954	80,4%	2 636	81,3%
Outre-mer	12 804	88,2%	7 515	83,5%	9 621	76,1%	29 940	82,8%
France	318 948	91,4%	126 562	90,6%	178 652	80,5%	624 162	87,8%

Graphique 6 – Polynésie française : la répartition des admis 2015 par type de baccalauréat (source Sies)



► **La poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur**

Tableau 10 – Polynésie française : la répartition des nouveaux bacheliers inscrits en université par type de baccalauréat en 2014-2015 (source Sies)

Type de baccalauréat	Général	Technologique	Professionnel	Total
Effectifs Polynésie française	356	196	142	694
Proportion Polynésie française	51,3%	28,2%	20,5%	100%
Proportion Outre-mer	61,6%	22,4%	16,0%	100%
Proportion France	77,7%	16,0%	6,3%	100%

LA POPULATION ÉTUDIANTE ET SON ÉVOLUTION

► Une évolution de la population étudiante dynamique

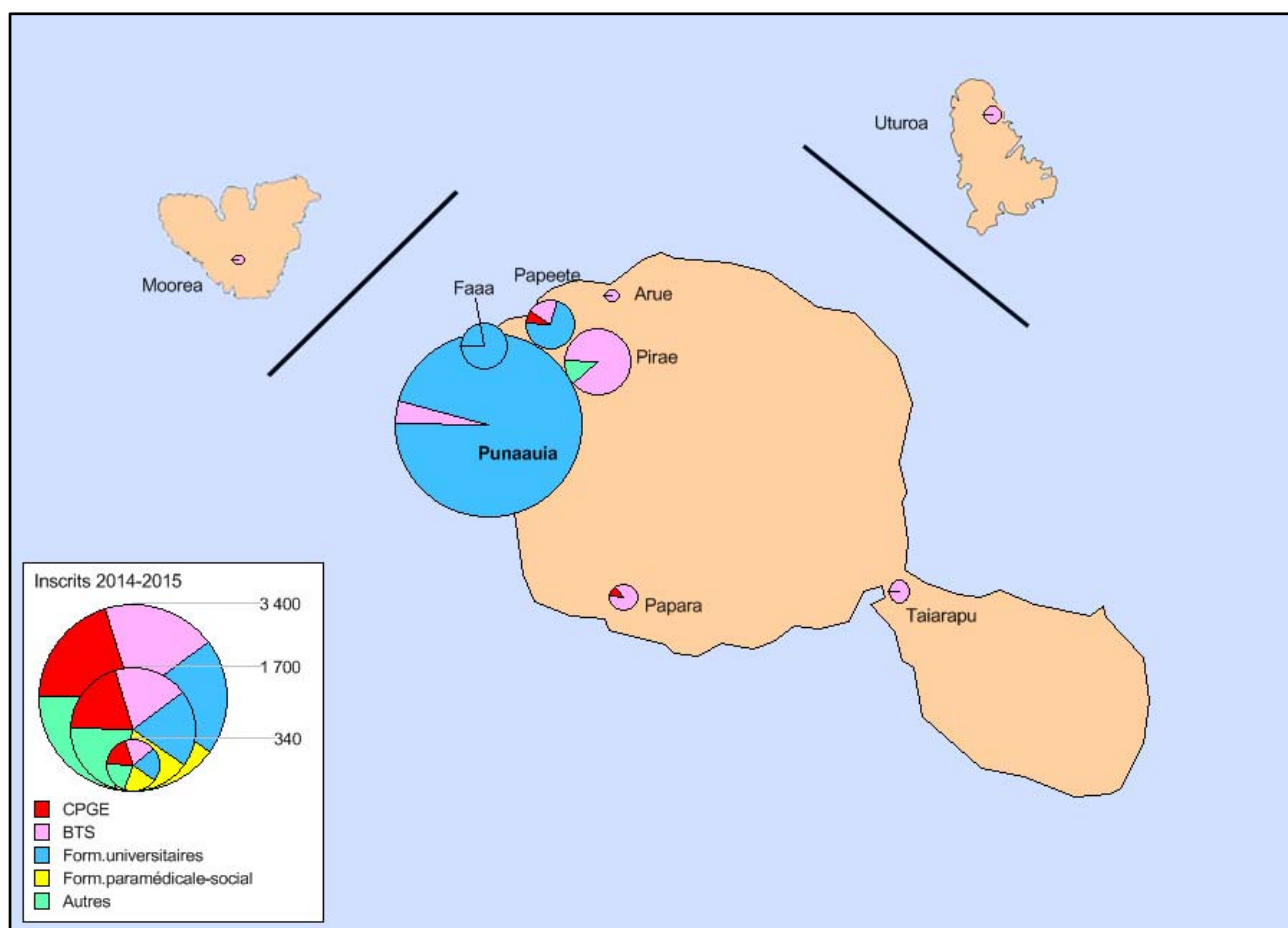
Tableau 11 – Polynésie française : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur et à l'université en 2014-2015 (source Sies)

	Inscrits dans l'enseignement supérieur			Inscrits à l'université		
	Effectifs	Évolution 2010-2014	Poids	Effectifs	Évolution 2010-2014	Poids
Polynésie française	4 751	+9,6%	9,4%	3 486	+11,3%	10,4%
Outre-mer	50 745	+12,5%	100%	33 580	+12,0 %	100%

Les effectifs ultra-marins de l'enseignement supérieur représentent 2 % du poids national. La part nationale des étudiants inscrits dans une université ultra-marine est de 2,2%. Au niveau national, les effectifs des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur ont évolué de +6,5%, entre 2010 et 2014, et de +6,3% dans les universités.

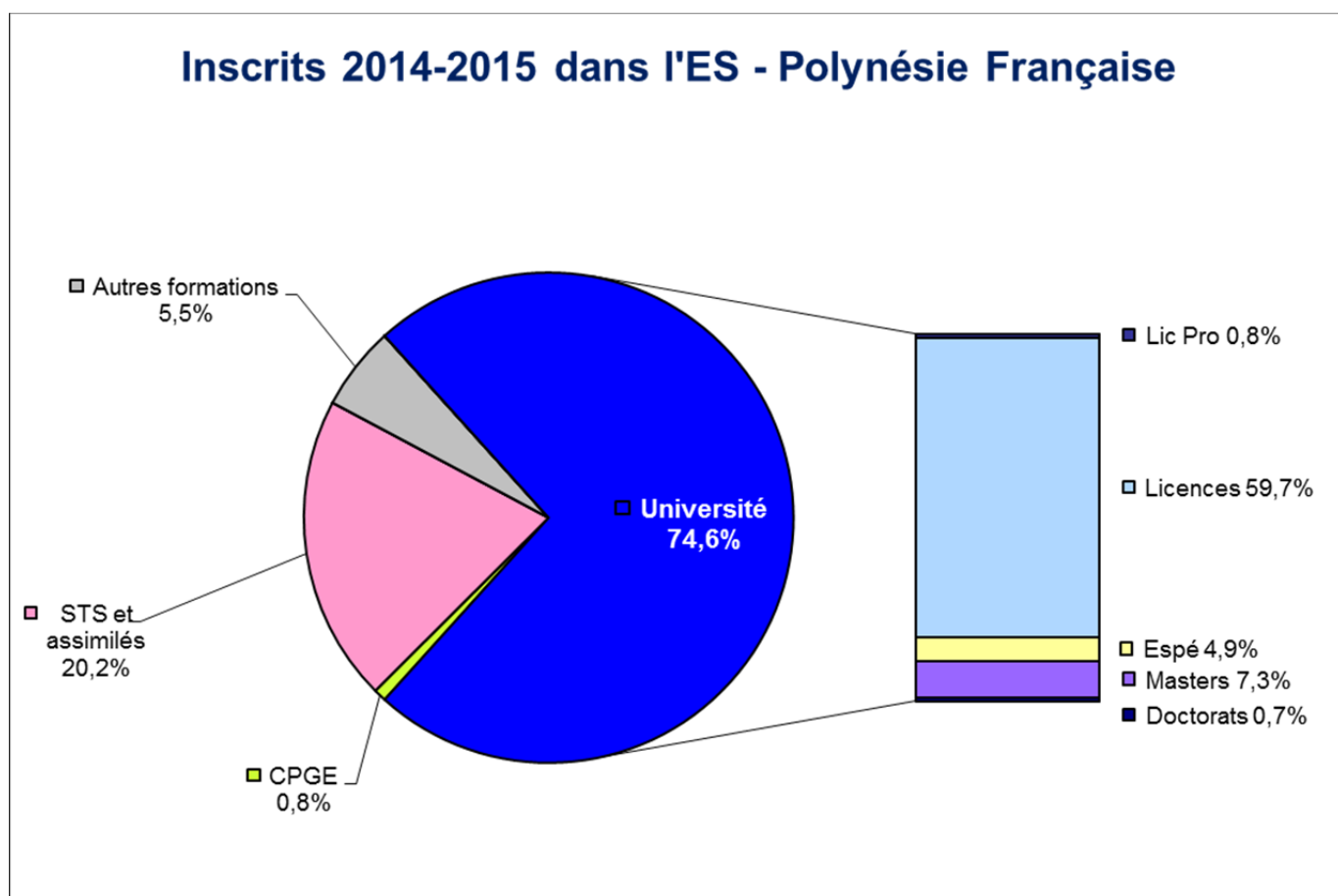
► La répartition géographique des étudiants

Carte 3 – Polynésie française : la répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur par grand type de formation en 2014-2015 (source Sies)



- **Les effectifs dans l'enseignement supérieur**

Graphique 7 – Polynésie française : la répartition de l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur en 2014-2015 (source Sies)



L'offre de formation en Polynésie française ne propose pas d'IUT en Polynésie jusqu'en 2017, ni de formations d'ingénieurs. 20% des effectifs de l'enseignement supérieur sont inscrits en STS, soit 962 étudiants et 0,8% en CPGE (40 étudiants). Une école de commerce est ouverte à Tahiti et compte environ 70 étudiants. Un CUPGE parcours Mathématiques-Physique est ouvert à l'Université de la Polynésie française depuis la rentrée 2017 et compte 9 étudiants inscrits en première année.

Entre 2010 et 2014, le nombre d'étudiants en STS a augmenté de +12% et dépasse en 2014 les 960 étudiants.

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

► Les effectifs universitaires par grandes disciplines

Tableau 12 – Polynésie française : la répartition des étudiants inscrits en université par grandes disciplines en 2014-2015 (source Sies)

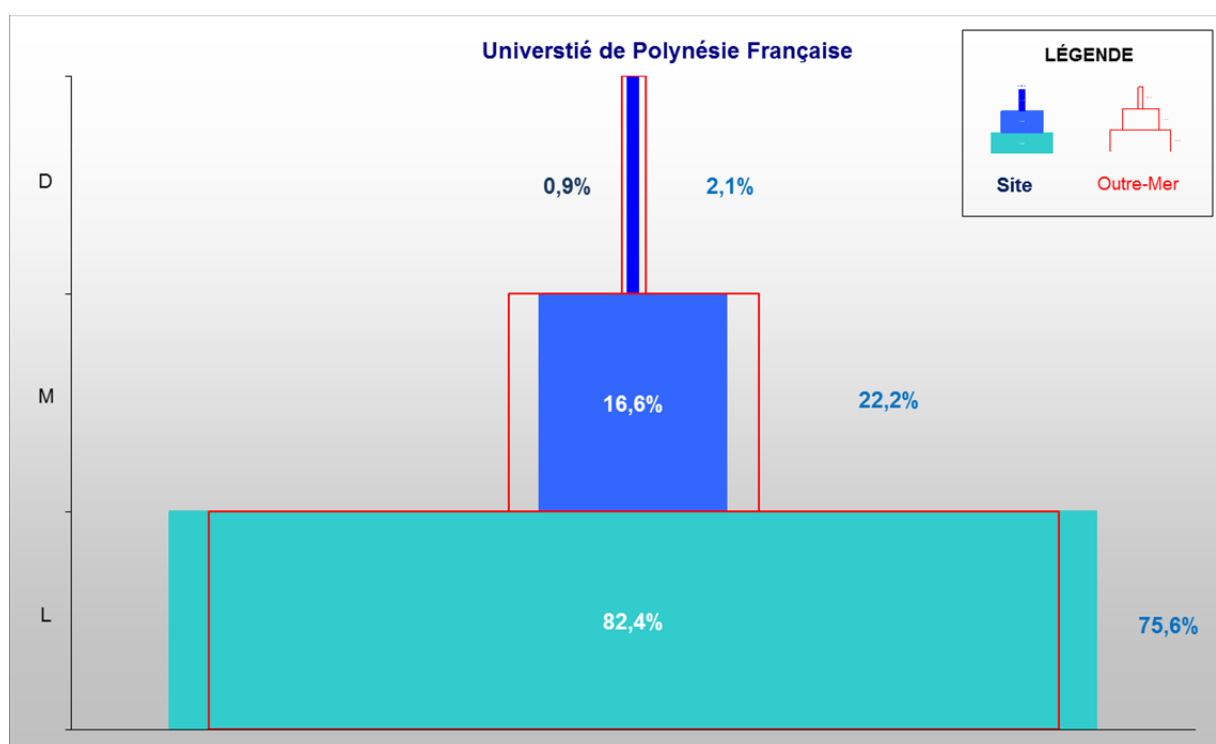
Grandes disciplines	Droit Sciences éco- gestion	ALLSH	Santé	Sciences	STAPS	Total
Polynésie française	1 538	1 260	140	548	-	
Proportion	44,1%	36,1%	4,0%	15,7%	-	100%
Proportion Outre-mer	33,5%	33,6%	10,3%	18,3%	4,3%	100%
Proportion France	29,1%	31,6%	14,3%	21,8%	3,2%	100%

► Les formations universitaires

Tableau 13 – Polynésie française : les effectifs étudiants inscrits en université, par cursus, en 2014-2015 (source Sies)

Cursus	L	M	D	Total
Polynésie française	2 874	579	33	3 486
Proportion	82,5%	16,6%	0,9%	82,5%
Proportion Outre-mer	75,7%	22,2%	2,1%	100%
Proportion France	60,2%	35,8%	4,0%	100%

Graphique 8 – Polynésie française : la répartition des effectifs universitaires par niveau en 2014-2015 comparée à la répartition des universités ultra-marines (source Sies)



► Les licences

Tableau 14 – Polynésie française : la répartition des étudiants inscrits en licence en 2014-2015 par grande discipline (source Sies)

	Droit, Sciences éco, AES	ALLSH	Sciences	Total
Polynésie française	1 234	744	499	2 477
Proportion	49,8%	30,0%	20,1%	100,0%
Proportion France	32,0%	41,7%	26,3%	100%

L'Université de la Polynésie française accueille 37 étudiants en licence professionnelle.

L'université a diplômé 360 étudiants en licence en 2014 et 53 en licence professionnelle.

► Les masters

Tableau 15 – Polynésie française : la répartition des effectifs de master par grandes disciplines en 2014 (source Sies)

	Droit, Sciences éco, AES	ALLSH	Sciences	Total
Polynésie française	190	302	11	503
Proportion	37,8%	60,0%	2,2%	100%
Proportion France	34,6%	42,8%	22,6%	100%

Les effectifs inscrits en masters enseignement sont intégrés dans le tableau. Entre 2010 et 2014, le nombre d'étudiants inscrits à l'université en niveau M a pratiquement doublé (France : +3,6%). 77 étudiants ont été diplômés en master en 2014.

► La formation doctorale

Tableau 16 – Polynésie française : l'organisation doctorale en 2017 (source DGESIP)

Écoles doctorales	Établissements accrédités ou co-accrédités
École doctorale du Pacifique	Université de Nouvelle-Calédonie Université de la Polynésie française

L'école doctorale du Pacifique est commune aux universités de Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'éloignement des deux sites et la différence des calendriers (l'UNC utilise le calendrier austral) rendent difficile la coordination des activités doctorales. Les deux sites fonctionnent donc de manière relativement autonome.

Tableau 17 – Polynésie française : la répartition des effectifs de docteurs par grandes disciplines en 2014 (source SIES)

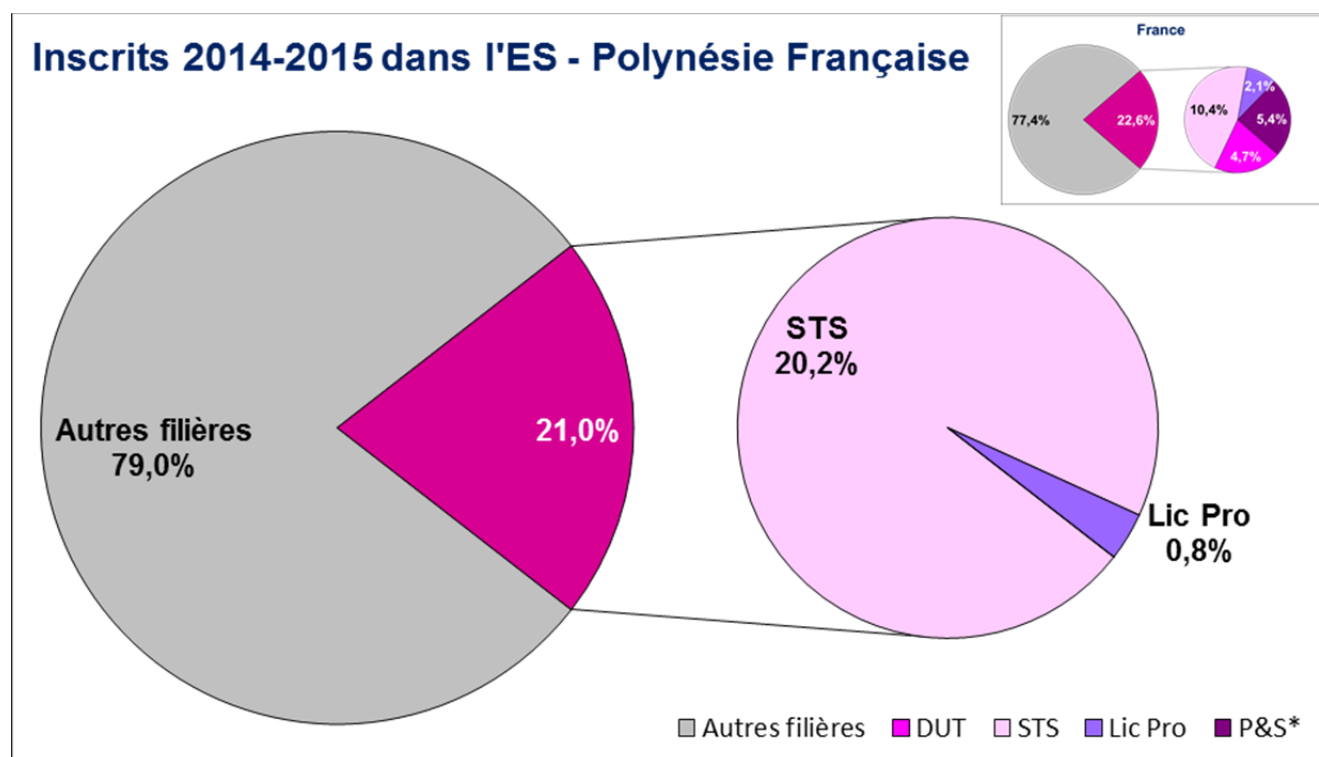
Grandes disciplines	Droit, Sciences po., Sciences éco.	ALLSH	Sciences, STAPS et Santé	Total
Polynésie française	12	6	13	31
Proportion	38,7%	19,4%	41,9%	100%
Proportion France	18,1%	33,9%	48,1%	100%

Entre 2010 et 2014, le nombre de doctorants a baissé de -9%, suivant la tendance nationale (-6%). En Polynésie française, 10 thèses ont été soutenues en 2014 au sein de cette école doctorale pluridisciplinaire en Polynésie française.

Dans le cadre de la formation doctorale, une partie de la formation peut s'effectuer en ligne sous la forme de modules d'enseignements consultables à partir du campus virtuel Esp@don.

► Les formations courtes professionnelles

Graphique 9 – Polynésie française : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur entre les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2014-2015 (source Sies)



► Les formations de santé

Tableau 18 - Polynésie française : les études médicales en 2014-2015 (source Sies)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêtés du 24 décembre 2014)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Polynésie française	140	19	4	3	8	34
Outre-mer	2 099	210	28	16	63	317

La PACES est organisée en Polynésie française. Les étudiants poursuivent leurs études médicales à Bordeaux sauf pour les études de sages-femmes qui sont effectuées sur place.

► La formation tout au long de la vie

Le service de formation continue de l'université propose une quarantaine de formation en Gestion, Droit, Langues et Sciences.

En 2014, 1 335 stagiaires se sont inscrits en formation continue à l'Université de la Polynésie française, pour un chiffre d'affaire de 460 000 € généré par 624 000 heures-stagiaires. La formation continue dispensée par le CNAM a été suivie par 476 stagiaires et a généré 283 500 €.

Dans le cadre de la formation continue, 161 diplômes ont été délivrés en 2014, dont 47% relèvent du niveau 4 de formation (DAEU, capacité en droit) et 53% du niveau Bac+3.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) ouvre droit à la reconnaissance de certifications nationales mais également territoriales. Pour la période scolaire 2016/2017, le CNAM a reçu 115 demandes, 15 dossiers ont été validés et 10 auditeurs ont validé leur certification. Grâce à la visio-conférences, les auditeurs ne sont plus obligés de se déplacer en métropole pour passer devant un jury lorsque la certification n'existe pas ici.

- **Les formations à distance : le campus numérique**

Depuis 2003, l'université de la Polynésie française a mis en place le campus numérique ESP@DON (Enseignement supérieur dans le Pacifique et en Asie à distance et ouvert à de nouveaux publics) qui propose des contenus pédagogiques en ligne et des tutorats par e-mail. La plateforme dédiée (www.espadon.pf) offre des modules de formation dans l'ensemble des disciplines enseignées à l'UPF.

► **L'offre documentaire à destination des étudiants**

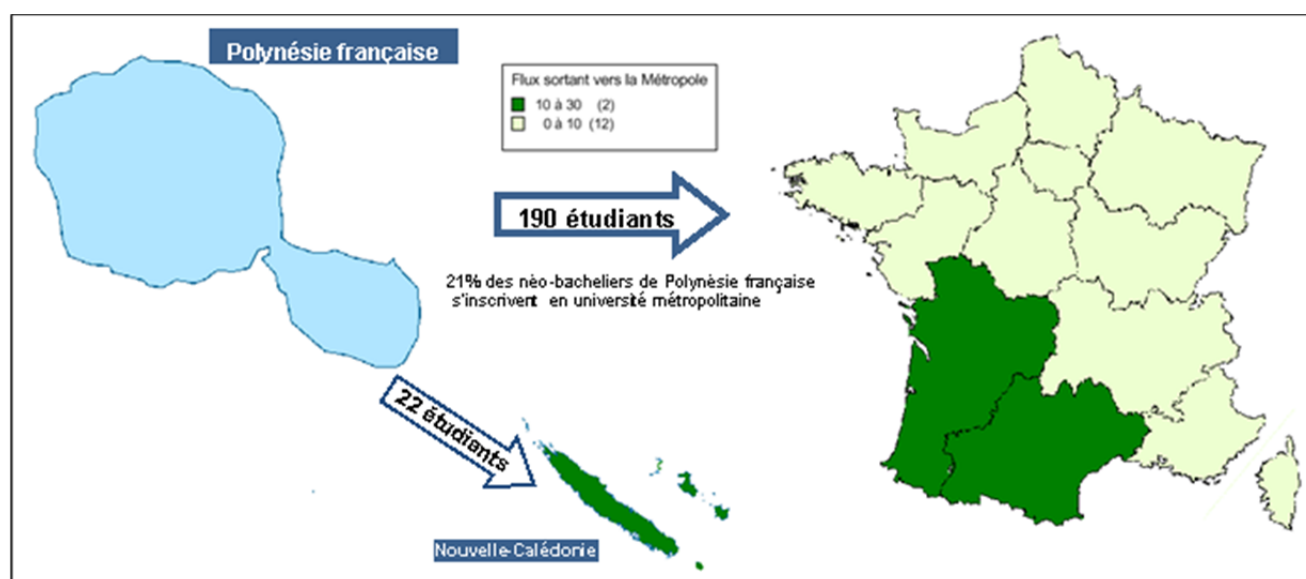
Tableau 19 – Polynésie française : les dépenses documentaires pour la formation et le pourcentage d'étudiants formés en documentation dans les cursus en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre à destination des étudiants	Polynésie française	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la formation (€)	176 530	1 142 919	2 989 062	172 004
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la formation	67%	41,3%	83%	16,4%
Dépenses documentaires de formation / étudiant (€)	52	28	57	14
Nombre d'étudiants formés à la documentation dans les cursus	1 174	7 520	26 310	500
Part des étudiants formés à la documentation dans les cursus	34,8%	16,7%	42,8%	3,9%

La Polynésie française compte une centaine d'enseignants-chercheurs et doctorants. Le budget d'acquisition est donc très largement consacré aux acquisitions de niveau formation (67%), ce qui permet à ce territoire d'obtenir un très bon niveau de dépenses par étudiant, avec une moyenne de 52€ par personne, bien supérieure à la moyenne des sites de métropole (27€). De même, les efforts fournis en termes de formation à la méthodologie documentaire sont remarquables, puisque près de 33% des étudiants reçoivent une telle formation dans le cadre de leur cursus.

► **La mobilité géographique des néo-bacheliers**

Carte 4 – Polynésie française : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)



190 néo-bacheliers, soit 21% des néo-bacheliers qui entament des études universitaires, vont en métropole notamment en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine. Ils représentent 7,5% des lauréats de la session du baccalauréat 2014.

Tableau 20 – Polynésie française : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s’inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

Région des établissements universitaires d’inscription	Néo-bacheliers de Polynésie française s’inscrivant en université	
	effectifs	%
Occitanie	48	5,4%
Nouvelle Aquitaine	25	2,8%
Pays de la Loire	25	2,8%
Nouvelle-Calédonie	22	2,5%
Auvergne-Rhône-Alpes	21	2,4%
Île-de-France	20	2,2%
Bretagne	14	1,6%
Provence-Alpes-Côte d’Azur	12	1,3%
Grand Est	9	1,0%
Hauts-de-France	7	0,8%
Centre-Val de Loire	4	0,4%
Normandie	3	0,3%
Bourgogne-Franche-Comté	2	0,2%
Outre-mer (autres)	2	0,2%
France	214	23,9%
Polynésie française	681	76,1%
Total	895	100,0%

► Les caractéristiques de la population étudiante

- **Très peu d’étudiants étrangers en université**

En 2014-2015, seuls 12 étudiants étrangers sont comptabilisés à l’université (0,3% des effectifs).

- **Les étudiants aidés**

Les demandes de bourses et de logement sont effectuées auprès du vice-rectorat. La Polynésie française offre également des bourses sur critères sociaux. En 2013-2014, la Polynésie française compte 968 boursiers parmi les effectifs inscrits dans l’enseignement supérieur, dont 44% à l’échelon 6 ou 7.

Ces 968 boursiers sont répartis comme suit :

- 679 étudiants bénéficient de la bourse État,
- 289 étudiants bénéficient de la bourse de la Polynésie française.

- **La restauration et le logement**

Il n’y a pas de CROUS dans la zone Pacifique. L’université gère une antenne de la vie étudiante. En Polynésie française, une cité universitaire de 72 chambres et un centre d’hébergement de 114 logements, logements géré par la Polynésie française, accueillent les étudiants sur le campus de Punaauia. Le restaurant universitaire peut accueillir 150 étudiants, la cafétéria a une capacité d’une cinquantaine de places assises.

3. LE POTENTIEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

La Polynésie française constitue un environnement original pour l'étude des phénomènes naturels et les recherches en milieu insulaire tropical, notamment sur les écosystèmes coralliens et marins.

Le schéma directeur de la recherche et de l'innovation du Territoire (SDRI) se décline en 5 thématiques principales : les récifs coralliens et écosystèmes marins, les sociétés polynésiennes, la santé des populations, les risques naturels et le changement climatique, les nouvelles énergies et les nouveaux outils numériques.

Une recherche structurée autour de la biodiversité marine et terrestre, de l'étude des sociétés polynésiennes, du risque sanitaire et de l'observation géophysique.

Un organisme de recherche original et propre au site en santé : l'Institut Louis Malardé.

Un dispositif de transfert technologique et d'appui à l'innovation (grappe d'entreprise) qui regroupe l'ensemble des acteurs socio-économiques (Tahiti Fa'a Hotu).

Des collaborations avec des pôles de compétitivité nationaux, des équipes internationales..

Une faible part des financements issus des appels à projets compétitifs (ANR, Horizon 2020, Programme Investissements d'avenir) même si certains projets concernant la Polynésie française sont financés sur des appels à projet coordonnés par des établissements métropolitains.

► Les thèmes scientifiques mobilisateurs

En Polynésie, les actions de recherche se développent dans les organismes dont l'activité essentielle se décline en termes d'enseignement et/ou de recherche, mais également dans des services ou institutions techniques impliqués à des degrés divers dans des actions de recherche appliquée.

Les organismes dépendant de la Polynésie française participent aux activités de recherche mais se consacrent pour l'essentiel, hormis la délégation à la recherche et l'Institut Louis Malardé, à des actions de développement auprès des professionnels ou usagers de leur secteur.

L'État et la Polynésie française ont élaboré « un schéma directeur de la recherche et de l'innovation » pour la période 2015-2025. Ce document est le fruit d'une concertation regroupant tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Polynésie française. Il s'agit d'une réflexion collective qui permet de définir les orientations stratégiques et perspectives en matière de R&D dans le cadre d'un objectif global visant le développement économique, social et culturel de la Polynésie française. Ces orientations et perspectives se déclinent suivant cinq thématiques principales :

- les récifs coralliens et écosystèmes marins
- les sociétés polynésiennes
- la santé des populations
- les risques naturels et changement climatique
- les nouvelles énergies, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques

► Le financement de la recherche

Il convient de mentionner le soutien important apporté aux projets cofinancés par les politiques contractuelles. Les financements CPER n'existent pas mais il existe des financements sur le contrat de projet État - Polynésie française (2015-2020) qui a été signé en mars 2015.

D'autres moyens de financements sont accessibles chaque année aux organismes de recherche de la Polynésie française, à savoir les Appels à Projets du Ministère de l'Outre-Mer (MOM), le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique dit « Fonds Pacifique », (FP). Dans les deux cas il s'agit de cofinancements (50% max).

La recherche peut également être financée par les appels à projets scientifiques de l'ANR ou des programmes européens (PCRDT) mais leur utilisation est très faible.

Les ministères du gouvernement de la Polynésie française ainsi que certaines entreprises locales participent également aux financements de projets de recherche, et de manifestations scientifiques. Dans certains domaines (en particulier la valorisation des ressources naturelles et/ou la conservation, la gestion du risque, les énergies), les moyens mobilisés par le gouvernement de la Polynésie française, représentent une contribution essentielle pour la réalisation de ces recherches en appui du développement.

► Les effectifs des unités de recherche

Tableau 21 – Polynésie française : les effectifs prévisionnels 2017 des chercheurs et enseignants-chercheurs permanents dans les unités de recherche évaluées en 2015-2016 (source : HCERES)

	Nombre UR	dont unité mixte	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	Autres personnels	Total
Université de Polynésie française	5	1	65	14	20	99

► L'offre documentaire à destination des chercheurs

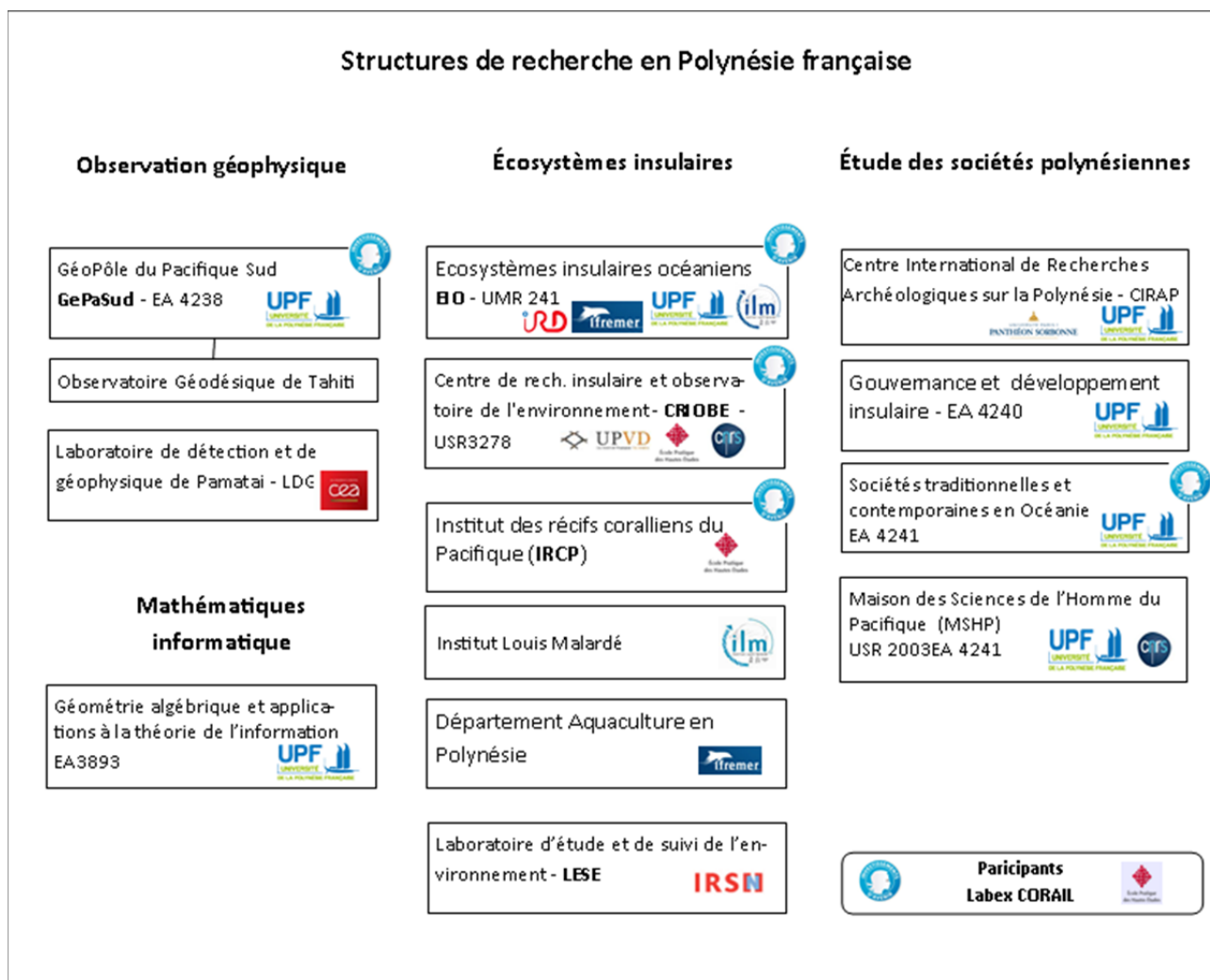
Tableau 22 – Polynésie française : les dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre à destination des chercheurs	Polynésie française	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche (€)	86 947€	1 624 515	4 751 750	48 514
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la recherche	33,0%	58,7%	83,6%	17%
Dépenses documentaires de recherche / enseignant-chercheur (€)	878€	501	1 623	91

En raison du nombre de chercheurs et doctorants présents sur le site polynésien, les dépenses consacrées à l'acquisition de documentation de niveau recherche représentent une petite part du budget d'acquisition (33%). Cependant, si l'on rapporte ces dépenses au nombre d'enseignants-chercheurs, on obtient une excellente moyenne de 878€ dépensés par personne.

► La structuration de la recherche : les thèmes scientifiques et les acteurs

Graphique 10 – Polynésie française : la cartographie de la structuration de la recherche



La politique scientifique de l'Université de la Polynésie française est structurée autour de trois domaines : Écosystèmes insulaires, Étude des sociétés polynésiennes et Observation géophysique. La mise en œuvre est assurée par 5 unités de recherche (4 EA et 1 UMR) qui totalisent 79 chercheurs et EC, ainsi que 2 structures fédératives : le Centre international de recherche en archéologie sur la Polynésie - Cirap et l'Observatoire géodésique de Tahiti - OGT. Une Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique a été créée le 1^{er} janvier 2017 sous cotutelle de l'UPF et du CNRS.

• Les écosystèmes insulaires

La connaissance des écosystèmes insulaires intéresse la communauté scientifique mondiale dans le contexte de menaces sur la biodiversité et de changement climatique. De par sa position géographique et sa structuration (118 îles réparties sur près de 5 millions de km² et dont certaines ne sont pas habitées), la Polynésie française représente un laboratoire d'étude d'exception. Le territoire accueille de nombreuses infrastructures d'observation :

- Observatoire de l'environnement de Moorea du CRIOBE (CNRS/EPHE)
- Herbier Nadaud de la flore de Polynésie française (IRD, MNHN)
- Plate-forme dédiée à l'aquaculture (Direction des ressources marines et minières, IFREMER)

Le laboratoire d'excellence **CORAIL** concerne les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète. Il réunit l'ensemble des universités d'outre-mer (universités de Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de La Réunion et des Antilles). 4 unités de recherche de l'université sont impliquées dans ses travaux.

L'UMR **Écosystèmes insulaires océaniques – EIO** fédère, depuis 2012, l'IRD, l'UPF et l'Institut Louis-Malardé. Les recherches menées par cette UMR concernent l'analyse des interactions « homme-ressources » dans les écosystèmes insulaires. Elle est structurée autour de 3 axes thématiques : Valorisation des

ressources naturelles, Enjeux sanitaires dans les environnements insulaires et Vulnérabilités des écosystèmes insulaires.

L'**IRD** est installé en Polynésie française depuis 1964. Les recherches reposent sur les thèmes de la génétique à l'anthropologie en passant par la volcanologie, l'écologie, l'entomologie médicale ou encore la modélisation mathématique et l'ethnobotanique. En Polynésie française, les recherches concernent la biodiversité marine, les ressources halieutiques, l'océanographie et l'écologie planctonique. Les projets de recherche ont pour perspective le développement social, culturel et économique en répondant au mieux aux besoins des populations. Il est membre du labex CORAIL.

Le **Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement – CRIOBE**, basé à Moorea, est une unité de service du CNRS (EPHE/Université de Perpignan). Il fait partie d'un réseau de surveillance de l'écosystème corallien et participe au Labex CORAIL. Son but est de mieux comprendre les processus écologiques de régulation des écosystèmes au travers de longues périodes de temps.

L'**Institut des récifs coralliens du Pacifique - IRCP** est un institut de l'École pratique des hautes études – EPHE : recherches fondamentales, préservation et formation des acteurs dans le domaine de la gestion des récifs coralliens, Sciences humaines et gestion des récifs coralliens, Réseau de suivi des récifs coralliens, participation au labex Corail.

Le centre **IFREMER** du Pacifique (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) est basé à Tahiti. Le centre compte, en 2016, une trentaine d'agents basés en Polynésie française. Les thèmes de recherche prioritaires sont liés à la perliculture, l'aquaculture, mais aussi la biodiversité, les énergies marines et l'environnement. Elles sont menées en collaboration avec la Direction des ressources marines de la Polynésie française et d'autres institutions de recherche (UPF, IRD, EPHE, LESE-IRSN, Institut Louis Malardé).

L'**Institut Louis Malardé** concourt à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et de l'environnement naturel de la Polynésie française. Dans le domaine biomédical des programmes sont définis en relation avec la politique de santé du Gouvernement de la Polynésie française. Il développe ses recherches autour des maladies infectieuses et émergentes (dengue, Zika, Chikungunya), des maladies non transmissibles, des efflorescences micro-algales (ciguatera), de la bio-écologie des insectes vecteurs et nuisants pour la santé des populations, de la lutte anti-vectorielle, de l'identification des substances naturelles utilisées dans la pharmacopée polynésienne traditionnelle.

Le Laboratoire d'étude et de suivi de l'environnement (LESE) de l'**IRSN** implanté à Tahiti participe à l'évaluation des conséquences radiologiques des tirs atmosphériques, en particulier de celles provenant des essais réalisés sur le territoire de la Polynésie française, et d'éventuelles conséquences des tirs nucléaires souterrains français. Il participe aussi à la mise en place d'un réseau de surveillance des contaminants chimiques dans les lagons de Polynésie française.

- **L'étude des sociétés polynésiennes**

L'étude des sociétés polynésiennes (mythologie, organisation socio-politique, langues...) est une thématique qui donne au site un rôle majeur dans la compréhension du passé et du présent des sociétés vivant dans le Triangle polynésien.

Deux équipes d'accueil regroupent des chercheurs dans les domaines des sciences humaines sociales. L'unité « Gouvernance et développement insulaire » étudie les modes d'organisation et de régulation des activités publiques et privées. Le laboratoire « Sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie » étudie les cultures et les sociétés océaniques et plus particulièrement les sociétés polynésiennes.

L'université a lancé, en 2017, une bibliothèque scientifique numérique **ANA'ITE** qui permet la mise à disposition libre de documents rares et anciens sur la Polynésie française. Cette plateforme numérique destinée aux chercheurs, enseignants et étudiants en sciences humaines sociales et est également ouverte au grand public.

- La Maison des Sciences de l'Homme

La création d'une Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique, en janvier 2017, vise à structurer et de renforcer les SHS en Polynésie française mais surtout à faciliter des collaborations avec les autres équipes et des chercheurs métropolitains travaillant sur la région et de permettre une meilleure collaboration internationale avec, en priorité, les institutions de la zone Pacifique.

- Le Centre international de recherche archéologique sur la Polynésie (CIRAP)

Cette structure fédérative regroupe des chercheurs des universités de la Polynésie française, d'Auckland, de Californie-Berkeley et de Paris-1 (Panthéon-Sorbonne). Ce centre, dont les locaux sont implantés sur le campus de l'UPF, a pour objectif de fédérer les efforts de plusieurs chercheurs issus de ces institutions, travaillant sur l'archéologie polynésienne, en particulier la Polynésie française.

- **L'observation géophysique**

L'**Observatoire Géodésique de Tahiti - OGT** (UPF, CNES et NASA) est un site de référence géodésique fondamental pour la poursuite des satellites à des fins océanographiques, géodynamiques et géophysiques grâce à l'installation d'une station de poursuite de satellites par laser sur le campus de l'UPF.

Il est rattaché au laboratoire **Géopôle du Pacifique Sud – GePaSud** (UPF) qui développe ses recherches sur les sciences géodésiques et géophysiques, les risques naturels, les techniques de télédétection, le traitement et la diffusion des images satellites mais aussi la sécurité informatique, le traitement d'images appliqué à l'évaluation de la qualité des perles de culture..

L'université de la Polynésie française accueille un laboratoire de mathématiques **Géométrie algébrique et application à la théorie de l'information – GAATI** qui développe ses recherches en géométrie algébrique et ses applications dans le domaine de l'information et notamment du cryptage. Des collaborations existent avec GePaSud dans le domaine de la Sécurité informatique.

Le **Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement - CRIOBE** fait également partie du réseau Observatoire de l'Environnement INSU.

Le **Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM** a signé en mars 2016 une convention de 3 ans avec la Polynésie française, portant sur un programme d'actions pour l'exploitation et la gestion des eaux souterraines. Cet accord prévoit également la réouverture de l'antenne polynésienne du BRGM, fermée en 2006.

- ▶ **Les coopérations scientifiques du Pacifique**

- Grand observatoire du Pacifique Sud – GOPS (2012-2017)

Le Grand observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud est un groupement d'intérêt scientifique regroupant 17 universités et organismes de recherche. Il est coordonné par l'IRD de Nouvelle-Calédonie. Le GOPS a vocation à s'ouvrir à la coopération régionale, notamment avec les universités telles que l'USP (University of the South Pacific) à Fidji, l'université de Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'université d'Hawaii. Une refondation de ce réseau de partenaires est actuellement en cours. Le GOPS collabore avec différents partenaires dont le Pôle d'innovation polynésien TAHITI FA'AHOTU.

- PIURN

L'UPF et l'UNC participent au réseau de coopération universitaire régionale PIURN (Pacific Insular Universities Research Network) qui rassemble douze membres. Un accord a été signé le 10 juillet 2014 entre les universités françaises du Pacifique et Fiji National University, National University of Samoa, Pacific Adventist University, PNG University of Natural Resources and Environment, PNG University of Technology, The University of the South Pacific, University of Fiji et University of Papua New Guinea.

- ▶ **Les dispositifs de transfert technologique et de soutien à l'innovation**

L'UPF est membre du **consortium de valorisation thématique au Sud - CVT Valorisation Sud** qui a pour mission d'intensifier les partenariats avec les structures de valorisation métropolitaines afin de permettre aux entreprises locales d'accéder aux résultats de la recherche au-delà de ce qui est produit sur le territoire.

Le centre technique aquacole de la Direction des ressources marines et minières qui bénéficie de l'appui scientifique IFREMER dans les secteurs crevetticulture et pisciculture.

- **Pôle d'innovation TAHITI FA'AHOTU**

Le pôle d'innovation polynésien **TAHITI FA'AHOTU** comprend 28 entreprises dans le domaine de la valorisation de la biodiversité. Il développe l'innovation et la compétitivité des entreprises par des partenariats avec les organismes de recherche et de formation autour de 3 thématiques : l'exploitation des ressources marines et terrestres, la biodiversité et les molécules d'intérêt et biotechnologies, les énergies naturelles et la préservation durable des milieux.

- **Les partenariats avec des pôles de compétitivité nationaux**

- Pôle Mer Méditerranée et Pôle Mer Bretagne

La collaboration avec ces deux pôles de compétitivité métropolitains a pour but de mener à bien des projets communs dans des domaines tels que la biodiversité marine, la pêche et l'aquaculture, les micro-algues et les biotechnologies, ainsi que les énergies marines renouvelables.

- Cosmetic Valley (Centre Val-de-Loire)

Le partenariat avec ce pôle de compétitivité a pour but le développement de l'utilisation des actifs biologiques à vocation cosmétique.

- Qualitropic (La Réunion)

La collaboration avec ce pôle réunionnais est d'échanger et construire des projets en particulier dans les domaines de développement de l'agrobiologie tropicale.

LEXIQUE

BIATSS

Les personnels de la filière ouvrière des BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ont été pour une majeure partie décentralisés et leur gestion transférée aux conseils régionaux, tandis qu'une autre partie a glissé dans le corps des ITRF (catégories B et C). Cela peut expliquer leur nombre aussi faible dans les établissements d'enseignement supérieur

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent 9 échelons (de 0 à 7), l'échelon 0 correspondant à l'exonération des droits universitaires dans l'enseignement supérieur public et de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante. Les données sont celles du CNOUS.

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits en universités par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs (y compris les préparations intégrées), les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

Diplômés

Le périmètre retenu pour les diplômés est le plus complet possible (enseignement supérieur) avec une part significative d'établissements publics relevant du MEN et du MESRI (remontée Sise principalement).

DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

La DREES est une direction de l'administration centrale des ministères sociaux (affaires sociales, santé, droits des femmes, travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social).

La DREES fait partie du service statistique public. Sa vocation est de fournir aux décideurs publics, aux citoyens, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale. Jusqu'en mai 2016, ces établissements ont la qualité « **d'établissements associés** ». Certains établissements associés, si leurs statuts le prévoient, ont la possibilité de délivrer le diplôme de doctorat conjointement avec un établissement accrédité.

À compter de mai 2016*, cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux catégories : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

*La nouvelle classification en 3 catégories a été initiée en cours de vague A (Lyon, Grenoble) et se poursuit au fil des vagues.

Avant mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) associé(s)	
A partir de mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) accrédité(s) en délivrance conjointe	Établissement(s) partenaire(s)

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2011-2016. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le Strater 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du Strater 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et étudiants inscrits en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon 2 périmètres. L'un, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

L'autre, beaucoup plus restreint, dit « en universités » correspond aux inscriptions principales dans les universités (y compris l'université de Lorraine), les CUFR et les COMUE Paris-Est et Grenoble-Alpes ainsi que dans les Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) connues au travers de l'enquête SISE-Universités.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce périmètre sauf indications contraires ou tableaux spécifiques (dans ce cas on parlera d'établissements assimilés aux universités).

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les formations proposées par le CNAM sont comptabilisées séparément.

Formation des infirmiers

La réforme de la formation des infirmiers engagée à partir de 2009 donne accès au grade de licence aux titulaires du diplôme d'infirmier formés selon la nouvelle réglementation. Les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) ou établissements de santé support des IFSI ont passé des conventions avec les universités et les régions, notamment pour déterminer la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et aux jurys d'examen.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans les diagnostics Strater ont été élaborés à partir des données 2014 de l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités, des principales grandes écoles et des grands établissements. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et il n'est pas possible de disposer du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées. De plus, il faut noter que les bibliothèques de laboratoires échappent généralement à ces statistiques.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte. Les étudiants comprennent les inscrits en licence, master, IUT, écoles... Le terme « enseignants-chercheurs » englobe les enseignants-chercheurs et les doctorants.

Le choix des indicateurs a évolué. La partie relative à la documentation recherche n'est pas complète en raison de la collecte partielle des données concernant les organismes de recherche.

Le nombre de places assises de bibliothèques disponibles sur un site est multiplié par le nombre total d'heures d'ouvertures puis rapporté au nombre d'étudiants concernés. Seules les bibliothèques de plus de 100 places sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

Dans les tableaux d'indicateurs, les colonnes relatives aux moyennes, maximums et minimums nationaux prennent en compte les 26 regroupements métropolitains ainsi que la Corse. Les tableaux concernant les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) mentionnent les chiffres métropolitains pour information et mise en perspective uniquement.

PACES

La première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme) remplace l'ancien système du P.C.E.M.1 et P.C.E.P.1 et a été mise en place à la rentrée 2010.

Les chiffres figurant dans le tableau, qui correspondent aux quotas alloués à chaque université comportant une UFR de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou une structure de formation en maïeutique dépendant ou pas d'un CHU, ne tiennent pas compte des places supplémentaires (environ 600) offertes en application des arrêtés du 29 décembre 2014 relatifs respectivement au numerus clausus spécifique aux paramédicaux et aux procédures d'accès direct ouvertes en 2^e et 3^e année aux titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

Personnels DGRH

Les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB à la date du 1^{er} février 2016 mais considérées pour l'année 2015.

Elles concernent les agents en position d'activité dont l'imputation relève du MESRI (hors CROUS et administration centrale). Les agents contractuels BIATSS proviennent de l'enquête ANT menée en 2016 qui recense le stock de contractuels au cours de l'année 2015. Certains établissements n'ont pas été pris en compte : Bibliothèque inter-universitaire des langues et civilisations (BIULAC).

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Personnels de recherche

La catégorie des personnels de recherche comprend les chercheurs et personnels de soutien de R&D décomptés en ETP recherche.

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion de projets de recherche. Dans le cas français, la catégorie des chercheurs comprend les maîtres de conférence et professeurs des universités et assimilés des établissements d'enseignement supérieur (par convention 0,5 ETP), les chargés, ingénieurs et directeurs de recherche des EPST, les ingénieurs et administratifs de haut niveau effectuant des travaux de R&D dans les EPIC et les entreprises ainsi que les doctorants. Seuls les personnels rémunérés au titre de leur activité de R&D sont comptabilisés. Ainsi, un doctorant ne bénéficiant d'aucun soutien au titre de son activité de recherche n'est pas comptabilisé comme « chercheur ».

Les personnels de soutien participent à la R&D en exécutant des tâches scientifiques, techniques ou administratives participant à l'exécution des travaux de R&D.

La part non régionalisée des effectifs de recherche est intégrée à la référence nationale.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est le regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

STS et assimilés

Les Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés rassemblent les élèves en formations post-baccalauréat assimilées au STS (STS, DMA, DCEFS, classes de mise au niveau au BTS), dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE – université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

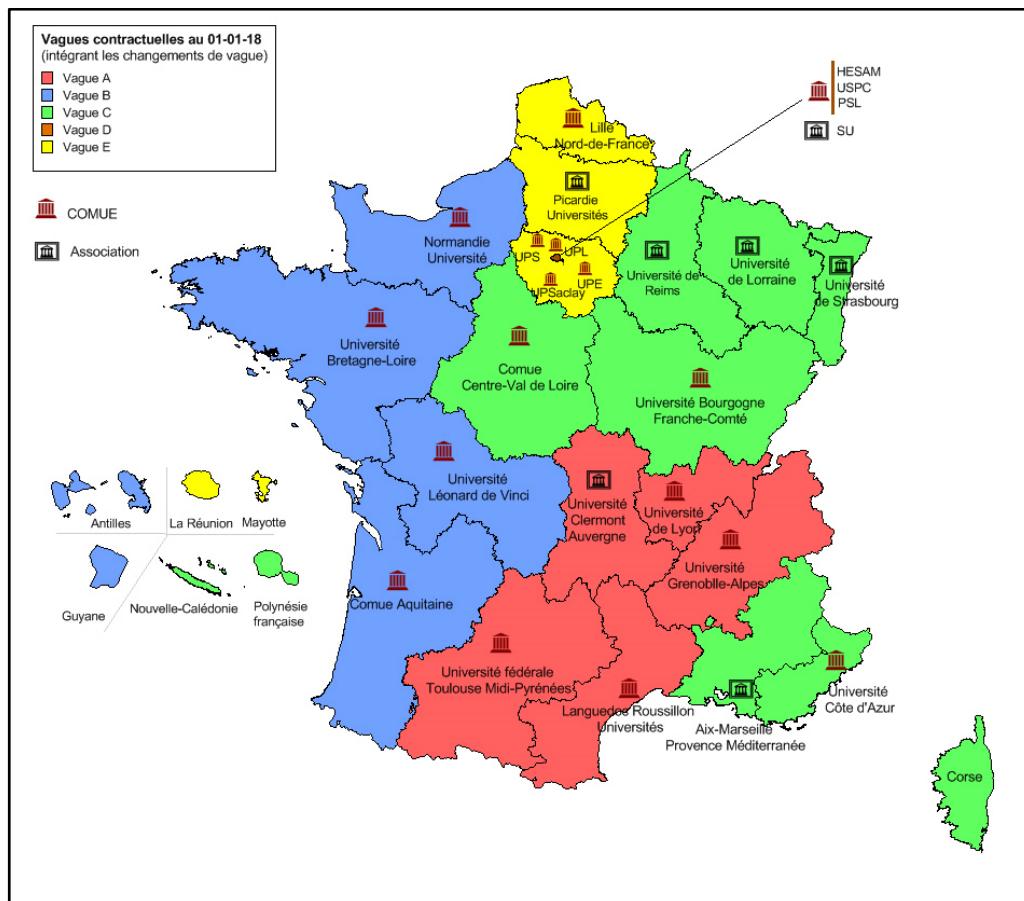
VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder, soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif.

Vague contractuelle

L'HCERES évalue chaque année un cinquième des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et 4 à 5 organismes de recherche.

L'HCERES a défini un cycle de campagnes d'évaluation calquées sur la répartition retenue par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre de ses relations contractuelles avec les établissements. Tous les ans, l'agence évalue les établissements d'une même vague, l'année précédant leur négociation contractuelle avec leur ministère de tutelle, de façon à offrir aux deux parties une base d'analyse et de dialogue partagée. Depuis janvier 2011, les contrats des établissements sont passés à 5 ans et font donc l'objet d'une répartition en 5 vagues (A, B, C, D et E).



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

AES	Administration économique et sociale
ALLSH	Arts, Lettres, langues, sciences humaines
ANR	Agence nationale pour la recherche
ATER	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche

B

BIATSS	Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur

C

CIRAD	Centre de coopération International en recherche agronomique pour le développement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNES	Centre national d'études spatiales
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CPER	Contrat de projet État-région
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CPS	Commission du Pacifique Sud
CUPGE	Cycle universitaire préparatoire aux Grandes Écoles

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

ENSAM	École nationale supérieure d'arts et métiers
EPHE	École pratique des hautes études
EQUIPEX	Équipement d'excellence

G

GOPS	Grand observatoire du Pacifique Sud
------	-------------------------------------

I

IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
ISPF	Institut statistique de la Polynésie française

IUT	Institut universitaire de technologie
L	
LABEX	Laboratoire d'excellence
LMD	Licence, Master, Doctorat
M	
MCF	Maître de conférences
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
O	
OM	Outre-mer
P	
PACES	Première année commune aux études de santé
PCRDT	Programme-cadre de recherche et développement technologique
PIB	Produit intérieur brut
PR	Professeur d'université
R	
R&D	Recherche et développement
S	
SHS	Sciences humaines et sociales
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STS	Section de technicien supérieur
U	
UMR	Unité mixte de recherche
UPF	Université de la Polynésie française
Z	
ZEE	Zone économique exclusive



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05